

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FÉVRIER 2023
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES - VALLONS DES VOSGES

La réunion a débuté le 23 février 2023 à 20h00 sous la présidence du Président, Madame GREMILLET Virginie.

Membres présents :

Monsieur ADAM Damien
Monsieur AUBRY Eric
Monsieur BEDEL Roger
Monsieur BISTON Christian
Madame BLEEKER Christelle
Madame BONATO Marie-Thérèse
Monsieur BOON Olivier
Monsieur CHARLES Alain
Monsieur COLLOT Jean-Charles
Madame DARTOIS Marie-José
Madame DE SOUSA Anne-Marie
Monsieur DEBLAY Lucien
Monsieur DELAITE Guy
Monsieur DIDIERJEAN Ludovic
Monsieur DURAIN Ludovic
Monsieur FIQUEMONT Christophe
Madame FLEURENCE Allégra
Madame GREMILLET Virginie
Monsieur GUILLOT Jean-François
Monsieur HAAS Francis
Monsieur HABY Jean-Albert
Monsieur HATTON Gérard
Monsieur HILAIRE Martial
Madame HOLVECK Catherine - Maire
Monsieur HOUOT Michel
Madame HUERTAS Anne-Marie
Monsieur HUSSON Claude
Madame LETOFFE Béatrix
Madame MANGIN Joelle
Monsieur MANGIN Raphaël
Monsieur MENTREL Jean-Louis
Madame MEREY Nadine
Monsieur MOULIN Patrick
Monsieur NOURDIN Patrick
Monsieur PARADIS Philippe
Monsieur PARISSE Emmanuel
Monsieur PAUCHARD Stéphane
Monsieur POIFOULOT Jérôme
Monsieur RUZZIER Daniel
Monsieur SCHLACHTER Charles
Monsieur WOIRGNY Alain

Membres absents représentés :

Madame CHRISTOPHE Elisabeth Pouvoir donné à M DURAIN Ludovic
Monsieur DIDELOT Yannick Pouvoir donné à Mme GREMILLET Virginie
Monsieur MASY Denis Pouvoir donné à Mme MANGIN Joelle
Monsieur PARMENTELAT Pascal Pouvoir donné à M POIFOULOT Jérôme
Madame POIRAT Bernadette Pouvoir donné à M FIQUEMONT Christophe

Madame SEURET Odile Pouvoir donné à M PAUCHARD Stéphane
Madame LECOMTE Céline Pouvoir donné à M HABY Jean-Albert

Membres absents :

Madame COLOMBIER Laetitia
Madame FETET Pascale
Monsieur MANGEL Joël
Monsieur PARADIS Michel
Monsieur STICKEIR Lionel
Madame VOUKTCHEVITCH Pascale
Madame JACQUES Marie-Rose - Maire

Secrétaire de séance : Madame MEREY Nadine

Le quorum (plus de la moitié des 77 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

142023 - FINANCES : Ouverture anticipée de crédit budget assainissement
152023 - AFFAIRES GENERALES : Négociation avec la SCI l'Estoublo concernant France Service
162023 - ECONOMIE : Vente de la parcelle AD 229 0 M. Mme KUAMLACU
172023 - Vente de la parcelle AD 350 à l'entreprise BB Distribe
182023 - Attribution aides coup de pouce
192023 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE : Requalification de la friche de BEAUMENIL
202023 - Réponse à l'AMI Citoyens et Territoires - Reconnecter les décideurs locaux et la science
212023 - Demande de subventions de 2 projets associatifs

- Questions diverses

142023 - FINANCES : Ouverture anticipée de crédit budget assainissement
--

Considérant que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2023, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...]

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

La Présidente expose :

Le cadre comptable applicable aux collectivités locales et aux EPCI permet à l'organe délibérant de procéder à l'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre d'engager les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires au bon fonctionnement des services avant le vote du budget, il est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2023, des crédits d'investissement et de fonctionnement sur les chapitres suivants :

- Dépenses :
- Chapitre 20 : 10 000 € (frais d'étude)
- Chapitre 21 : 20 000 € (création branchement neuf + divers)
- Chapitre 014 : 80 000 € (redevance assainissement pour l'Agence de l'Eau)
- Total des dépenses : 110 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'ouverture anticipée de crédits dans le cadre du budget principal 2023 relatif à la section d'investissement, telle que figurant ci-dessus.

152023 - AFFAIRES GENERALES : Négociation avec la SCI l'Estoublo concernant France Service

Après avoir rappelé l'affaire liée au local France Services, Madame la Présidente expose :

Il est programmé depuis plusieurs années que France Services, intègre la maison mutualisée du Conseil Départemental dès lors que les travaux sur le bâtiment seront terminés. Un premier délai avait été donné en début de cette année par ce dernier pour une fin de travaux en juillet 2026. Une négociation s'est alors mise en place avec la SCI de l'Estoublo représentée par M. et Mme Bazin, basée sur une fin de bail avec France services en juin 2026. Un accord a été trouvé sur cette base moyennant un loyer de 1 350€ par mois, soit une augmentation de 950 € par mois par rapport au loyer actuel.

Une nouvelle réunion de travail avec les représentants du Conseil Départemental s'est tenue récemment. Lors de celle-ci le délai de réalisation de travaux a été modifié et porté au 1^{er} janvier 2027 minimum. L'acceptation de la négociation avec la SCI de l'Estoublo ne permettra donc pas à France Services de rester dans le local actuel jusqu'à la fin des travaux de la maison mutualisée.

Dans ce contexte, la CCB2V s'est rapprochée des élus de la commune de Bruyères qui seraient favorable à l'emménagement de France Services dans les locaux de l'actuelle trésorerie. Les locaux seront libérés de façon définitive le 31 décembre 2023 ce qui permettrait à France Services de pouvoir emménager au cours du mois de janvier 2024.

Le bail en cours avec la SCI de l'Estoublo se termine le 31 janvier 2024. Le délai pour déménager serait cours mais resterait envisageable.

Il est également rappelé à l'assemblée le contentieux en cours avec la SCI de l'Estoublo sur le bail France Services.

Après en avoir délibéré, la Présidente propose au conseil communautaire de se positionner sur la négociation avec la SCI de l'Estoublo à savoir :

- Signature d'un nouveau bail qui ne sera ni renouvelable ni reconductible

- Suppression de l'article sur la faculté d'acquisition
- Durée du bail allant jusqu'au 30 juin 2026
- Loyer de 1 350 € par mois

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 47 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

REFUSE les termes de la négociation avec la SCI L'Estoublo

162023 - ECONOMIE : Vente de la parcelle AD 229 0 M. Mme KHAMLACH
--

Vu leur demande formalisée par l'envoi d'un courrier recommandé reçu le 20 décembre 2022

Vu la délibération du conseil communautaire n°732022 qui fixe le prix de vente des parcelles situées le long de la rue de la Vologne à 10.00 € HT le m²

Vu l'emplacement de ladite parcelle et afin de régulariser cette situation, il est proposé de leur vendre cette parcelle au prix de 1 020.00 € HT hors frais. Il est également proposé que la formalisation de la vente s'effectue par acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de vendre la parcelle AD 229 à Monsieur et Madame KHAMLACH au prix de 1 020.00 € HT hors frais de notaire.

172023 - Vente de la parcelle AD 350 à l'entreprise BB Distribe
--

La Zone d'Activité Economique de Laveline-devant-Bruyères regroupe actuellement un certain nombre d'entreprises et va à l'avenir très certainement en accueillir de nouvelles via la vente de terrains disponibles. C'est notamment le cas de l'entreprise BB Distribe qui souhaite implanter sur cette zone une nouvelle unité de production. L'entreprise BB Distribe est spécialisée dans la production et la fabrication de couches issues de produits naturels et écologiques. Ils sont les leaders français de changes biologiques.

Ainsi, Monsieur ANDRES Président de la société souhaite acquérir la parcelle cadastrée AD350 d'une superficie de 23 001 m² afin d'y implanter une nouvelle usine qui créerait de nombreux emplois.

Monsieur Andres est venu présenter son projet à la commission économie le 17 janvier 2023. A la suite de cette présentation, celle-ci s'est prononcée en faveur de cette vente lors de la commission du 13 février 2023. Le prix proposé est de 230 010.00 € HT et hors frais de notaire.

Vu la présentation de leur projet à la commission économie en date du 17 janvier 2023

Vu la délibération du conseil communautaire n°73/2022 qui fixe le prix de vente des parcelles situées le long de la rue de la Vologne à 10.00 € HT le m²

Vu l'emplacement de ladite parcelle il est proposé de vendre cette parcelle au prix 230 010.00 € HT. Il est également proposé que la formalisation de la vente s'effectue par acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de vendre la parcelle AD350 à la société BB Distribe représentée par son Président, Monsieur ANDRES au prix de 230 010.00 € HT, hors frais de notaire.

182023 - Attribution aides coup de pouce

La Présidente expose :

Dans le cadre du dispositif aide coup de pouce de la CCB2V qui permet aux entreprises/commerces nouvellement créés ou aux entreprises/commerces repris de bénéficier d'une aide financière à hauteur de 1500€ maximum, 3 dossiers ont été déposés. L'aide peut accorder 500€ dans le cadre d'une création ou d'une reprise et jusqu'à 10% sur un montant total de 10 000€ dans le cadre d'investissements.

- Le premier dossier concerne l'ouverture d'un salon de beauté sur Bruyères « M&C Beauté » Il s'agit de la création d'une micro-entreprise. Le formulaire a été déposé le 2 février 2023 et le salon ouvrira début mars 2023. Madame Charlène CLAUDE a effectué plusieurs formations et une étude de marché afin de proposer des prestations nouvelles sur le territoire. Son investissement total est de 3916,39€. Il est proposé de lui accorder une subvention de 500€ au titre de la création de commerce et d'une subvention de 391,64€ pour l'investissement en matériel et pour la réalisation de travaux. Le montant total de la subvention serait de 891,64€

- Le deuxième dossier concerne également un salon de beauté sur la commune de Laveline-devant-Bruyères « Bella June Institut ». Il s'agit de la création d'une micro-entreprise. Ce salon est ouvert depuis le 11 novembre 2022, le dossier a été déposé le 30 janvier 2023. Madame Justine BALLAND propose des prestations avec des produits naturels, écologique et français. Son investissement total est de 6525,65€. Il est proposé de lui accorder une subvention de 500€ au titre de la création de commerce ainsi qu'une subvention de 652,56€ pour l'investissement matériel et les travaux. Le montant total de la subvention serait de 1152,56€.

- Le 3ème dossier concerne la création d'une colocation pour personnes âgées sur la commune de Lépanges-sur-Vologne « La Maison près de la Fontaine ». Ce projet comprend deux sociétés qui ont été créées, une SAS et une SCI. Suivant nos conseils, Madame Marie-Claire CLOSSE a déposé un dossier uniquement pour sa SCI. Le dossier a été déposé le 5 janvier 2023. Le projet est une alternative à la maison de retraite et propose aux personnes âgées de vivre en colocation avec une maîtresse de maison qui les accompagne dans leur quotidien. C'est une maison qui a été entièrement rénovée. La maison a ouvert le 1er septembre 2022. Malheureusement pour l'instant une seule personne vit dans la colocation. Afin de pouvoir rembourser leurs prêts en cours, les chambres qui ne sont pour l'instant non occupées sont louées pour le tourisme en attendant leurs futurs locataires. L'investissement total est de 580 000€. Il est proposé un montant de 500€ au titre de la création d'entreprise et un montant de 1000€ pour les investissements. Le montant total de la subvention serait de 1 500.00 €.

Considérant que ces entreprises doivent présenter les justificatifs de création et d'investissements permettant le versement des aides coup de pouce ;

Considérant le règlement adopté le 23 mai 2022 par le Conseil Communautaire :

Considérant l'avis favorable de la commission économie,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des aides coup de pouce de la façon suivante :

- 891.64 € pour M&C Beauté,
- 1 152.56 € pour Bella June Institut,
- 1 500.00 € pour La Maison près de la Fontaine.

192023 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE : Requalification de la friche de BEAUMENIL

La Présidente expose

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que cet appel à projet est un programme conjoint de la Région Grand Est et de l'ADEME,

Considérant la friche industrielle de l'ancienne filature (dont la dernière activité été « la Société Lorraine de Céramique ») située sur la commune de Beauménil, à proximité de la Vologne et d'un canal d'alimentation d'une installation hydroélectrique sur une zone humide disparue, à proximité de zones humides effectives d'enjeux majeurs,

Considérant que le site reste un gros point noir du territoire de la CCB2V sur les points suivants : pollution, esthétique et sécurité,

Considérant la volonté de la CCB2V et de la commune de Beauménil de requalifier ce site,

Considérant le besoin de la CCB2V de mener une étude de plan de gestion et plan de conception avant d'envisager une acquisition et le lancement de travaux,

Considérant la nécessité de recruter un AMO pour suivre ces études,

Considérant l'objectif de l'appel à projets de favoriser les opérations de dépollution de friches industrielles en privilégiant l'utilisation de techniques exemplaires,

Considérant que l'engagement permet de bénéficier d'un accompagnement de la cellule d'animation du dispositif, de partenaires et d'une subvention à hauteur de 70% plafonnée à 50 000 euros pour les études,

La Présidente rappelle que devant la présence de nombreux déchets dangereux et face à des nombreux problèmes de sécurité, le ministère de la transition écologique a donné son accord pour une intervention de l'ADEME pour des travaux de mise en sécurité du site. Ces travaux ont été réalisés au cours de l'année 2022. Plus d'un million d'euros ont été dépensés pour enlever l'amiante, les produits chimiques, vider la fosse et fermer les endroits stratégiques

La Présidente rappelle que la commission environnement a donné un avis favorable

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 4 ABSTENTIONS et 44 voix POUR,

AUTORISE la CCB2V à candidater à l'Appel à Projets Etudes et Techniques de Dépollution Exemple porté par la Région Grand Est et l'ADEME

AUTORISE la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget

202023 - Réponse à l'AMI Citoyens et Territoires - Reconnecter les décideurs locaux et la science

Citoyens & Territoires - Grand Est et l'Université de Lorraine proposent d'animer une réflexion collective pour coconstruire une démarche de médiation scientifique.

En 2022, l'Université de Lorraine (UL) a lancé le projet SAPS (Sciences Avec et Pour la Société). L'UL joue depuis sa création un rôle central dans la construction d'un dialogue sciences et société, en lien étroit avec les acteurs de son territoire. La labellisation SAPS obtenue en 2022 va permettre de structurer davantage les actions culturelles et scientifiques et l'accompagnement des acteurs, tout en améliorant l'impact des projets. Réseau régional des acteurs du développement local (élus de pays, PETR, EPCI et communes, responsables et animateurs associatifs et socio-économiques, professionnels du développement, ...) l'association Citoyens & Territoires - Grand Est (C&T) conduit un travail d'information, de formation, d'échanges d'expériences et de

formulations de propositions dans le domaine du développement local et des transitions en région Grand Est. C&T s'est engagée au sein du projet SAPS sur le volet dédié aux décideurs locaux : il s'agit d'animer quatre expérimentations locales sur des territoires ruraux, destinées à faire travailler ensemble décideurs locaux et chercheurs autour de problématiques locales. Cet AMI a vocation à expérimenter avec des territoires comment un apport scientifique peut faire avancer les problématiques locales, en sélectionnant 4 territoires d'expérimentation, qui bénéficieront d'un accompagnement méthodologique pour coconstruire une programmation de médiation scientifique à l'échelle locale. Ces expérimentations permettront à l'échelle régionale d'explorer ce que la médiation scientifique peut apporter à la démocratie locale, et à l'échelle des territoires sélectionnés de mettre en œuvre un programme d'actions pour rapprocher les acteurs locaux (élus ou non) de la sphère scientifique afin d'enrichir ou de consolider les projets locaux existants ou émergents.

Intérêts :

- Enrichir ou consolider la réflexion locale par un éclairage scientifique ;
- Rendre son territoire dynamique en proposant une programmation de rencontres culturelles et scientifiques avec l'appui de l'UL ;
- Intégrer l'approche scientifique dans les modes de prise de décision ;
- S'acculturer aux questions science & société ;
- Bénéficier de formations à la démarche scientifique, à la gestion de projets, à la mise en œuvre de débats citoyens.

Contenu de l'accompagnement : Il n'y a pas de budget alloué aux candidats retenus, l'accompagnement consistera en une animation (une personne sera en charge des 4 expérimentations au sein de l'équipe C&T, à temps plein pendant 18 mois) de la réflexion locale pour faire émerger les thématiques susceptibles de faire l'objet d'un rapprochement entre décideurs locaux et sphère scientifique. Un référent au sein de l'Université de Lorraine suivra également le projet pour faire le lien avec la sphère scientifique et les outils de médiation déjà existants.

Aucun n'avancement de trésorerie n'est nécessaire pour la première année. La question d'un budget alloué à ce projet se posera uniquement si à l'issue il est décidé de mettre en place un plan d'actions

Thématiques / sciences concernées : Au vu des événements passés, il est proposé de travailler sur la question de favoriser l'acceptation de l'action publique par l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, associations...). En effet le territoire est riche d'une histoire locale et patrimoniale forte qui a construit des hommes et des femmes avec des mécanismes de pensées propres à ce vécu. Pour y répondre l'apport des sciences telles que l'anthropologie, l'ethnoécologie ou encore la sociologie peuvent permettre de mieux cibler les fonctionnements cognitifs des acteurs de notre territoire. Ainsi nous pourrions mieux référencer leurs savoirs, leurs connaissances, mais aussi présenter les projets de façon qu'ils se les approprient.

Instances de gouvernance : Il est proposé de mettre en place une commission mixte avec celle de l'environnement et celle des affaires sociales. Une équipe référente de trois personnes volontaires pour suivre le projet d'expérimentation doit être composée

Il est proposé comme trio :

- Mme Camille PERRIOL, pour l'aspect culturel, la transmission et l'acceptation pouvant passer également par une démarche artistique et culturelle.
- M. Adrien GREMILLET, pour l'entrée environnementale du projet,

- Mme Marie-José DARTOIS, pour « service aux communes et à la population »

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que cet AMI est un programme conjoint de Citoyens & Territoires Grand Est et de l'Université de Lorraine,

Considérant l'objectif de la démarche de faire travailler ensemble décideurs locaux et chercheurs autour de problématiques locales,

Considérant que l'engagement permet de bénéficier d'un accompagnement de la cellule d'animation du dispositif et de partenaires relais pour coconstruire une programmation de médiation scientifique à l'échelle locale,

La Présidente rappelle que ces expérimentations permettront à l'échelle régionale d'explorer ce que la médiation scientifique peut apporter à la démocratie locale, et à l'échelle des territoires sélectionnés de mettre en œuvre un programme d'actions pour rapprocher les acteurs locaux (élus ou non) de la sphère scientifique afin d'enrichir ou de consolider les projets locaux existants ou émergents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE, 12 abstentions et 35 voix POUR

AUTORISE la CCB2V à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Sciences avec et pour la société dans les territoires ruraux »

AUTORISE la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

212023 - Demande de subventions de 2 projets associatifs

1 - La fédération de pêche des Vosges et ses Associations affiliées (AAPPMA) mettent régulièrement en place sur leurs droits de pêche des petits chantiers d'entretien de rivières complémentaires aux programmes de restauration de cours d'eau portés par les groupements de collectivités territoriales ayant compétence GEMAPI.

Pour mener à bien ces travaux, la fédération a passé une convention de partenariat avec l'association départementale « Jeunesse et Cultures » spécialisée dans l'insertion sociale et culturelle des enfants et adolescents vosgiens en difficulté, dans le cadre du dispositif « chantiers éducatifs en rivière ».

Ce dispositif à caractère social, environnemental et démonstratif, qui répond à des besoins non satisfaits en matière d'entretien et d'aménagement de rivières, permet de mettre en relation des jeunes domiciliés à proximité des chantiers en recherche d'insertion sociale et/ou professionnelle avec les partenaires sociaux locaux (MSVS).

Cette année 2023, 30 semaines de travaux réparties sur 13 chantiers et financées à hauteur de 60% par l'agence de l'eau Rhin-Meuse seront réalisées par l'Association « Jeunesse et Cultures » sous maîtrise d'ouvrage de la fédération.

Une partie de ces opérations, d'une durée totale de 2 semaines, se situe sur le territoire de compétence GEMAPI de la CCB2V (chantier situé sur l'Arentèle à Grandvillers).

La fédération de pêche sollicite une aide de la CC à hauteur de 20% du montant total de travaux qui s'élève à 7200 €. Soit un montant de 1440 €.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

Vu la mise en place de chantiers d'entretien de rivières sur les droits d'eau de la fédération de pêche des Vosges complémentaire des programmes de restauration,

Vu la convention de partenariat entre l'association départementale « Jeunesse et Cultures » spécialisée dans l'insertion sociale et culturelle des jeunes en difficultés et la fédération de pêche des Vosges,

Vu la demande de subvention de la fédération de pêche des Vosges pour financer les travaux sur le linéaire de l'Arentèle présent sur la commune de Grandvillers,

La Présidente propose le versement d'une subvention d'un montant de 1440 euros soit 20% du montant total des travaux sur ce secteur,

La Présidente rappelle que d'autres collectivités ou établissements publics ont été sollicités pour cofinancer l'événement,

2 -L'association « Il est encore temps en Déodatia » souhaite organiser les Mandats du climat en Déodatia, sur le même principe que les rentrées climat il s'agit d'un colloque d'une demi-journée, réunissant 60 élus de la Déodatia qui suivent en même temps en petits groupes un atelier fresque du climat. Les élus ayant déjà participé à une fresque du climat auront la possibilité de suivre une fresque de la Biodiversité ou un Atelier 2 tonnes sur le même temps. Les ateliers climats seront animés par des animateurs expérimentés recrutés directement par l'association mère. Un buffet bio et local sera proposé. Ce temps sera l'occasion pour les participants d'échanger, et d'avoir les mêmes connaissances de base, permettant un discours homogène sur notre territoire tous partis politiques confondus. L'association est actuellement en recherche de financement pour ce projet d'environ 4000€, 1800€ sont demandés aux EPCI du territoire dont 600€ à la CCB2V.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

Vu les préconisations contenues dans le dernier rapport du GIEC et les premiers effets du changement climatique sur le territoire de la Déodatia,

Vu l'étude de vulnérabilité de la Déodatia face au changement climatique du PETR Pays de la Déodatia,

Vu la volonté de l'association « Il est encore temps en Déodatia », d'organiser les mandats du climat sur le territoire de la Déodatia pour sensibiliser les élus locaux aux questions climatiques par l'intermédiaire de la « Fresque du climat »,

Vu la demande de subvention de l'association « Il est encore temps en Déodatia », pour financer ce séminaire scientifique à destination des Elus locaux.

La Présidente propose le versement d'une subvention d'un montant de 600 euros soit 15% du montant total,

La Présidente rappelle que d'autres collectivités ou établissements publics ont été sollicités pour cofinancer l'événement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la CCB2V à verser une subvention de 1 440.00 € à la fédération de pêche des Vosges et ses associations affiliées

AUTORISE la CCB2V à verser une subvention de 600.00 € à l'association « Il est encore temps en Déodatia » pour la réalisation des mandats climat.

Questions diverses

A la demande de M. Christian TARANTOLA, conseiller départemental des Vosges, Madame la Présidente rappelle la commémoration de la fermeture provisoire il y a 5 ans du CMP le samedi 4 mars à 10 h 00 Place Stanislas à Bruyères. Les maires qui le souhaitent peuvent venir avec leur écharpe.

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 21h30.

Madame MEREY Nadine,
Secrétaire de séance



Madame GREMILLET Virginie,
Présidente

